

Conseil Municipal du 02 Juillet 2024

Extrait du registre des délibérations

D 3-2/2024

Subvention
Exceptionnelle à la
compagnie des
voyageurs

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Absent : 1

Excusés-représentés : 7

Votants : 32

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de juillet à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 26 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme YAP (à partir de 19h12), Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, M. LEBLANC, M. GARCIA, Mme DUVAUX, Mme BERTHELOT, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT, Mme LAURENT (jusqu'à 21h01), Mme ATTINAULT.

Absents ayant donné procuration :

M. THIBAUT ayant donné procuration à M HUYLEBROECK

M HARDY ayant donné procuration à M EURIN

Mme YAP ayant donné procuration à Mme LAHOUSTE (jusqu'à 19h12)

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à Mme MASSE

Mme HENNEBELLE ayant donné procuration à Mme FARINEAUX

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M LOGIER

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL

M. RENOUF ayant donné procuration à M. RICHER

Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme MARCHAND (à partir de 21h01)

Excusé sans pouvoir :

M. PARSY

M Cédric ANDRÉ a été élu secrétaire de séance

Rapport de Monsieur Michel HUYLEBROECK :

L'association « Les Voyageurs » a organisé une journée en hommage à Pierre FOVIAU le 2 juin 2024, avec des représentations théâtrales, des concerts et la réalisation d'une fresque, réunissant une vingtaine d'artistes.

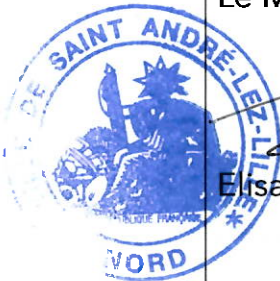
Le coût total de cet événement exceptionnel, entièrement financé par l'association, s'élève à 10 853€.

En raison de ce coût élevé et de l'importance de commémorer cette figure locale andrésienne, l'association a demandé une subvention exceptionnelle à la Ville de 5 000 € afin de ne pas obérer leur équilibre budgétaire annuel.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association « Les Voyageurs » ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.
- **DIT QUE** cette délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,




Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,


Cédric ANDRÉ